

## Au centre ASC

Une fois que vous aurez rencontré l'agent chargé de votre dossier, vous pourrez visiter le centre pendant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 9h à 17h.

Vous êtes invité(e) à participer aux classes d'anglais et à d'autres activités comme le yoga ou l'art thérapie.

Vous êtes invité(e) à partager un déjeuner nourrissant offert par une équipe de volontaires ou à prendre une tasse de thé ou de café.

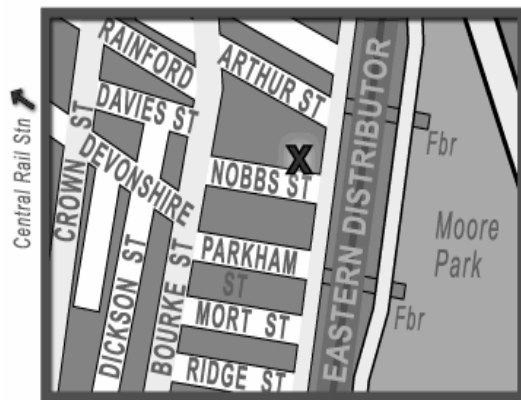
Vous pouvez utiliser les ordinateurs qui disposent tous d'un accès Internet.

Au cours de l'année, nous organisons des excursions et des pique-niques gratuits auxquels vous pouvez participer.

Si vous souhaitez discuter avec l'agent chargé de votre dossier d'un problème particulier, vous devrez prendre un rendez-vous.

ASC reçoit parfois des dons en bons alimentaires, cartes de voyage et cartes de téléphone que nous distribuons à nos clients selon les priorités. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'offrir d'aide financière directe.

## Se rendre au centre ASC



### En Train

De la gare centrale, prenez la sortie Devonshire St. Allez jusqu'au bout de Devonshire St. À Bourke St, tournez à gauche puis prenez la première à droite dans Nobbs St. Nous nous trouvons au numéro 38.

### En Bus

Les bus 301, 302, 339, 343, 399 partent du centre-ville jusqu'à Surry Hills.

### Nous contacter

38 Nobbs St  
Surry Hills NSW 2010  
Australie  
Téléphone 02 9361 5606  
Fax 02 9331 6670

## Centre des demandeurs d'asile de la Nouvelle-Galles du Sud



Le Centre des Demandeurs d'Asile (ASC) est une organisation indépendante, non gouvernementale, à but non lucratif qui offre un environnement accueillant et un soutien pratique aux demandeurs d'asile établis dans la communauté qui vivent dans la Nouvelle-Galles du Sud.

Tous les services fournis par ASC sont gratuits et confidentiels.

ASC ne reçoit actuellement aucun financement public fédéral ou d'état et dépend entièrement des dons et des subventions octroyés par les personnes qui nous soutiennent.

**Heures d'ouverture**  
**Lundi – Jeudi 9h – 17h**

**Téléphone : (02) 9361 5606**

**[www.asylumseekerscentre.org.au](http://www.asylumseekerscentre.org.au)**

## Accéder au ASC pour la première fois

**Si c'est votre première visite au ASC, vous devez prendre rendez-vous avec un agent chargé des dossiers.** Vous pouvez appeler le 9361 5606 pour prendre rendez-vous du lundi au jeudi entre 9h et 17h.

Si vous avez besoin des services d'un interprète, vous pouvez :

- contacter le Service d'Interprétariat Téléphonique (TIS) au 131 450 et leur demander d'appeler le centre ASC (les services d'interprétariat sont gratuits pour vous) ou;
- contacter ASC et leur indiquer votre nom, votre numéro de téléphone et votre langue, et nous vous rappellerons avec un interprète.

Un agent responsable de dossiers essaiera de vous rappeler dans un délai de 2 jours ouvrables s'il est absent lors de votre appel.

En raison du grand nombre de personnes en situation de difficulté extrême, nous devons établir des priorités pour nos rendez-vous. Nous sommes habituellement en mesure de rencontrer les demandeurs d'asile environ 3 semaines après le premier contact et souvent beaucoup plus rapidement.

Des rendez-vous prioritaires sont accordés :

- aux sans-abris ;
- aux personnes sans visa ou dont le visa va expirer ; ou
- aux personnes qui nécessitent des soins importants en matière de santé mentale ou physique.

**Si l'une ou l'autre de ces situations s'applique à votre cas, veuillez en informer l'agent chargé des dossiers lorsque vous prenez rendez-vous.**

## À quoi peut-on s'attendre lors du premier rendez-vous

Au cours de votre premier rendez-vous, l'agent chargé de votre dossier peut aborder les questions suivantes :

- votre situation juridique actuelle et vos conditions de visa (y compris vos droits de travail et d'étude) ;
- votre situation financière et de logement ;
- tous vos besoins de soutien émotionnels ou de santé ; et
- d'autres types d'aides que vous recevez – par ex. le *Asylum Seekers Assistance Scheme* (ASAS) de la Croix Rouge australienne.

L'agent chargé de votre dossier **pourra** peut être vous diriger vers un autre service pour obtenir :

- une consultation juridique ;
- un soutien de conseil psychologique ;
- des soins de santé ;
- une assistance financière d'urgence ;
- un logement d'urgence ;
- une inscription dans une école ou établissement d'enseignement professionnel (TAFE) ;
- une assistance en recherche d'emploi ;
- des activités du centre.

## Soins de santé au ASC

Notre programme de soins de santé est en mesure d'aider les demandeurs d'asile qui ne possèdent pas de carte Medicare ou qui bénéficient du programme ASAS dans le cadre de problèmes de santé sérieux.

Notre programme de soins de santé dépend de médecins bénévoles.

Le coordinateur du programme des soins de santé pourra vous aider dans les domaines suivants :

- recommandation de médecins, kinésithérapeutes, dentistes et opticiens ;
- achat de médicaments pour le traitement de problèmes de santé graves ; et
- promotion et défense des droits pour les dispenses de frais en hôpital et autres procédures d'urgence.

Toutes les informations que vous fournissez à l'agent chargé de votre dossier ou au coordinateur du programme des soins de santé, ou à tout autre membre du personnel sont confidentielles. Cela signifie que nous ne transmettrons pas ces informations à une quelconque autre organisation ou personne sans votre autorisation préalable (à moins que nous pensions que votre sécurité ou celle d'une autre personne risque d'être compromise si nous ne le faisons pas). Vous pouvez discuter plus longuement de ces questions avec l'agent chargé de votre dossier.